



PROCHAINE SESSION : septembre 2024 à septembre 2026

Par l'apprentissage

24 mois

PROCHAINE SESSION : septembre 2024 à juin 2025

Stagiaire de la formation professionnelle continue

9 mois

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente

Brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole

BP REA VIGNE ET VIN

Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

- Piloter une entreprise agricole : projets et prises de décisions,
- Conduire des processus de production viti-vinicole durables respectueux du sol, de la biodiversité et adaptés aux enjeux climatiques,
- Commercialiser des produits/services issus de l'Entreprise,
- Organiser le travail, gérer les ressources et les relations humaines.

>>> EVALUATION/VALIDATION

Formation diplômante de niveau 4 relevant du ministère de l'Agriculture et de la Solidarité Alimentaire (MASA)

Certification : 7 blocs de compétences (UC) sont validés, les épreuves de certification (écrites orales pratiques ou combinées) se déroulent en interne tout au long de la formation. Chaque UC acquise l'est à vie

>>> DÉBOUCHÉS

AGRICULTEUR
VITICULTEUR
SECOND D'ENTREPRISE

>>> POURSUITE D'ÉTUDES

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION (CS)
BTS ACSE (ANALYSE CONDUITE STRATEGIE ENTREPRISE AGRICOLE) OU VO (VITICULTURE-CŒNOLOGIE)
DIPLOME INSTALLATION OU SALARIAT AGRICOLE

DANS LE MÊME DOMAINE

BTSA ACSE EN 1 OU 2 ANS*
BTSA TECHNICO-COMMERCIAL VINS ET SPRITUEUX EN 1 OU 2 ANS*
BTSA VITICULTURE CŒNOLOGIE EN 1 OU 2 ANS*
FORMATIONS COURTES AGRICOLES ET VITICOLES/CERTIPHYTO

*2 ans si titulaire du bac, 1 an si titulaire d'un bac + 2

Référence BP REA VIGNE VINS 9-24 MOIS 2025-26 LGAM 19052021 V3.5 actualisée le 03/07/24. Cette version annule et remplace toutes les précédentes

VIVARAIS FORMATION

111 av. du 8 mai 1945 | TOURNON-SUR-RHÔNE (07)

www.vivarais-formation.com

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 38881118400026
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50

Référent pédagogique :

Julien SALLES >>> julien.salles@cneap.fr

Recrutement :

Christine CHABANAS >>> christine.chabanas@cneap.fr

Référente administrative :

Sandrine MONTAGNE >>> sandrine.montagne@cneap.fr



vivarais@cneap.fr



PORTES OUVERTES : 11 SEPTEMBRE

	5 Unités capitalisables (UC) + 2 Unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (Ucare)	
UC1	Se situer en tant que professionnel	70 h
C11	Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant	
C12	Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation	
UC2	Piloter le système de production	140 h
C21	Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements	
C22	Gérer le travail	
UC3	Viticulture : conduire le processus de production dans l'agroécosystème	315 h
C31	Choix de conduite : combiner les différentes activités liées aux productions	
C32	Pratique : mettre en œuvre les différentes opérations liées à la conduite des productions	
UC4	Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	140 h
C41	Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers	
C42	Réaliser des choix pour l'entreprise en manière de situation fiscale et juridique	
UC5	Valoriser les produits ou services de l'entreprise	70 h
C51	Commercialiser un produit/un service	
C52	Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif	
UC6 UC7	S'adapter à des enjeux professionnels spécifiques (2 modules au choix)	70 à 105 h
	Réaliser les opérations de l'atelier arboricole	
	Réaliser les opérations de l'atelier viticole	
	Réaliser les opérations de l'atelier caprins	
	Réaliser les opérations de l'atelier Ovins allaitants	
	Réaliser les opérations de l'atelier petits fruits	
	Réaliser les opérations de l'atelier maraichage	
	Réaliser les opérations de l'atelier poules pondeuses et ou volailles de chair	
	Transformer la production viticole et ou Réaliser les travaux d'élevage des vins	
	Restaurer des murets en pierre sèches	

>>> PRE-REQUIS / PUBLIC VISE

- **Compréhension et intégration** des consignes écrites et orales énoncées en français **et** pas de **contre-indications, médicales en particulier, incompatibles**, avec les attendus de la formation,
- **être titulaire au minimum d'un CAP** (ou classe de seconde achevée) ou justifier d'une année minimum d'activité professionnelle (plein temps) en agriculture ou justifier de 3 années d'activité professionnelle (plein temps) tout secteur confondu.
- **Avoir un projet professionnel** concordant aux finalités et objectifs du BPREA
- **Pour les stagiaires de la FPC : être âgé de 18 ans et plus**
- **Pour les apprentis : Remplir les conditions** pour être éligible au Contrat d'apprentissage.
- **Avoir un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation** (promesse d'embauche en exploitation agricole, groupement d'employeurs agricoles) et/ou **un PFMP (stage) de 8 semaines** en entreprise agricole (statut de stagiaire de la FPC)

>>> MODALITES / DELAI D'ACCES

- ⇒ Assister à une **information préalable**,
- ⇒ Renseigner et transmettre un **dossier de candidature** : traitement dans les 15 jours après réception du dossier complet,
- ⇒ **Valider le positionnement** pour l'entrée en formation : écrits + oral de motivation auprès d'un jury,
- ⇒ **Confirmation** d'inscription transmise dans le délai d'accès à la formation.

>>> MODALITÉS DE FORMATION (cf :CGV)

- **Effectif minimum : 15 apprenants**
- **Individualisation de la formation dans sa durée et dans son contenu** prenant en compte les acquis et le projet de chacun
- **Apprentissage (statut de salarié)**
⇒ 1 semaine en centre/3 semaines en entreprise
- **Pour les stagiaires de la FPC : 8 semaines maxi** . en PFMP en entreprise **(280 h)**
- **Pédagogie interactive s'appuyant sur les situations vécues en entreprise** en présentiel pouvant intégrer aussi des séquences en FOAD : Formation ouverte et à distance
- **Formation sous la responsabilité d'un formateur de niveau 6** : Vivarais Formation et son équipe sont habilités par la DRAAF (MASA) à conduire cette formation selon la modalité des Unités capitalisables

>>> CONDITIONS FINANCIERES (cf CGV)

- ⇒ **Le prix horaire de la formation en centre est de 14,90 €**
- ⇒ La contribution aux charges périphériques : **95 €/an**
- ⇒ **Financements possibles** : Région et Union Européenne, Pôle Emploi , Compte personnel de formation (CPF), OPCO